



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR DES MODIFICATION ET/OU CLASSEMENT/DECLASSEMENT DE CHEMINS RURAUX

Par arrêté n°URB 2024/096 JB en date du 19 mars 2024, j'ai ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à des modifications et/ou classement/déclassement de chemins ruraux.

A cet effet, Monsieur François MARIE, Inspecteur Général de l'administration du développement durable à la retraite, a été désigné comme commissaire-enquêteur.

L'ENQUETE SE DEROULERA AU SERVICE URBANISME ET FONCIER DE LA MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS
du VENDREDI 12 AVRIL 2024 à 08 Heures 30 au LUNDI 13 MAI 2024 à 17 Heures 00
AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE DU SERVICE (DU LUNDI AU VENDREDI DE 10H A 12H ET DE 14H A 16H)

LE COMMISSAIRE-ENQUETEUR RECEVRA EN SALLE CONSULAIRE DE LA MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS :
LE JEUDI 18 AVRIL 2024 DE 09H00 A 12H00,
LE LUNDI 29 AVRIL 2024 DE 09H00 A 12H00,
ET LE LUNDI 13 MAI 2024 DE 14H00 A 17H00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Saint-Gervais – Service Urbanisme et Foncier - 50 avenue du Mont-d'Arbois - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS, soit par courriel à l'adresse suivante : foncier@saintgervais.com. Un site internet indépendant et sécurisé a également été spécifiquement ouvert pour cette enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5284> sur lequel le dossier est téléchargeable et un registre électronique est disponible afin de recueillir les observations du public (à partir du vendredi 12 avril 2024 à 08H30 jusqu'au lundi 13 mai 2024 à 17H00).

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur, transmis en Mairie dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, au Service Urbanisme et Foncier de la Mairie de Saint-Gervais les Bains (les personnes intéressées pourront, à leurs demandes et à leurs frais, en obtenir communication), ainsi que sur le site internet de la Commune de Saint-Gervais (www.saintgervais.com) dans la rubrique Au quotidien/Enquêtes et concertations publiques, et sur le site internet indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5284>.

Le responsable de la procédure est la Commune de Saint-Gervais les Bains, en la personne de Monsieur le Maire. Toutes les informations concernant ce dossier peuvent être demandées.

Saint-Gervais les Bains, le 19 mars 2024



Le Maire,
Conseiller départemental du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX.